

Protocole sanitaire du LP L. MENARD



Rentrée 2021

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

NIVEAU 2

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Doctrine d'accueil

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 3 / niveau orange** : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire) ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.

Fermeture des classes et contact-tracing

Dans les collèges et les lycées, un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif. Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contacts à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

- Dès l'entrée au Lycée, les élèves passent obligatoirement aux bornes distributrices de gel.
- Dans chaque espace (salles de cours, bureaux, atelier, salle de restauration), un distributeur automatique de gel est à disposition.
- L'accès à la restauration doit être précédé d'un lavage de mains (point d'eau à proximité)



- Application de la consigne suivante : se saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des locaux.
- Le port du masque est obligatoire dans la file d'attente du restaurant scolaire.
- Tout déplacement dans la salle de restauration doit être fait avec le masque.
- En extérieur, le port du masque n'est pas requis mais est fortement conseillé lors des récréations.



- Sans masque, la distanciation physique doit toujours être recherchée.



- Au restaurant scolaire, tous les usagers doivent respecter une distance sociale. Pour cela, les places sont disposées en quinconce.
- Une jauge de 50% est appliquée. Pour étaler le nombre d'élèves, des cours ont été placés en S0 (12h25-13h20) ce qui permet un passage restaurant dès 11h40.



- Aération systématique des locaux (salles de cours, couloirs, bureaux, restaurant scolaire) par ouverture des portes et fenêtres.



- Dans chaque salle spécialisée (salle informatique, atelier) un pulvérisateur avec virucide et du papier essuie-tout sont à disposition des usagers.
- Professeurs et élèves les utilisent pour désinfecter poignées de porte, claviers d'ordinateur, outillages collectifs.
- Les agents régionaux du service général nettoient et désinfectent les sols et plans de travail chaque matin.
- Au restaurant scolaire, après chaque départ d'un élève, la place est désinfectée



- Afin de limiter les croisements et brassages, un sens de circulation est mis en place. Le principe, se déplacer en tenant sa droite dans les couloirs, les escaliers (un marquage au sol matérialise le sens de circulation)

C'est par la responsabilité et le civisme de chacun et donc l'application de ces consignes que la vie en collectivité est possible. Je compte sur l'implication de tous.

Le Proviseur – S. NALEPA - maj 01/09/2021